

Avant-propos

Arnaud MONTEBOURG

« **F**rance, mère des arts, des armes et des lois », chantait Joachim du Bellay dans un de ses sonnets. Mère des arts assurément, et cet art de vivre est un des atouts que le monde reconnaît volontiers à notre pays. Façon d'être ? Certes ! Mais aussi, et surtout, le produit longuement élaboré de savoir-faire, de métiers, d'industries, de *design*, un creuset où fusionnent mille talents. Et une source majeure de revenus et d'emplois pour notre pays, regroupant de près ou de loin les industries et services du luxe, le tourisme, la gastronomie, l'architecture, les métiers d'art, la créativité et l'inventivité, tout ce qui concourt à une qualité remarquable. Les auteurs de ce numéro des *Annales des Mines* esquissent un concept qui échappe à la statistique, mais qui est source à la fois de rayonnement pour le pays, de bien-être pour ses citoyens, de prospérité et d'amélioration de son commerce extérieur, et également d'emplois. Ils en tracent les voies d'avenir.

Les premiers acteurs sont bien sûr des entreprises, mais aussi des artistes, dont ce numéro présente la contribution inestimable. Quel rôle doit donc jouer l'État en faveur de ces activités, qui associent industrie, services, artisanat et manifestations culturelles ? En fait-il trop, ou pas assez ? Remarquons d'abord que dans toutes les grandes civilisations, la puissance régaliennne a su encourager la créativité. Pour ne prendre que notre pays en exemple, Marie de Médicis, il y a quatre cents ans, soutenait celui qui allait devenir un des plus brillants joailliers, toujours fort actif, par l'acte suivant : « *Le Roi permet aux suppliants de porter du cristal taillé, quincaillerie et autre menue marchandise meslée entre ladite ville de Paris et ailleurs partout le Royaume, avec déffiance à toute personne de les y troubler* ».

Ainsi l'État protégeait-il le commerce en assurant la sécurité des commerçants – un sujet toujours d'actualité. Mais cette protection a changé de visage : connaissances et talents reposant pour beaucoup sur des actifs immatériels, leur valorisation est fondée de façon déterminante sur les droits des marques, des brevets, des dessins et modèles. L'État joue ainsi un rôle essentiel, par la diplomatie économique relative aux droits de propriété intellectuelle et par la répression des contrefaçons, sans lesquelles nos plus brillantes entreprises n'auraient acquis ni la taille ni la réputation dont elles bénéficient légitimement. C'est dans ce cadre que j'ai souhaité, avec mes collègues du gouvernement, que soit menée une action d'envergure en faveur de la « marque France ».

L'État exerce un autre rôle fondamental par les actions de formation, qu'il soutient financièrement, soit directement dans les universités, les écoles d'ingénieurs et les écoles



professionnelles, soit indirectement grâce aux établissements consulaires et à l'apprentissage, soit enfin, *via* des organismes tels que l'Institut National des Métiers d'Art qui a recensé à ce jour 1427 détenteurs d'un savoir-faire rare, contribuant ainsi à améliorer la visibilité de ces métiers et les formations qu'ils requièrent.

Conjointement avec les entreprises concernées, l'État assure un rôle fédérateur de la filière industrielle de la mode et du luxe, au sein du Comité stratégique présenté dans un article de ce numéro. Un rôle grâce auquel les défis majeurs qui se présentent pourront être relevés, et des stratégies de conquête menées à bien.

C'est le souhait que je forme, espérant que la lecture de ce numéro de *Réalités industrielles* apportera une vision plus complète des enjeux et des outils à tous ceux que ces métiers concernent ou pourraient concerner, et qui, face à la crise actuelle, veulent se tenir debout.

